

Message

251

P NP

DM18

Poliquin, Renée (BAPE)

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord)

Objet: TR : Mémoire

Lachenaie

6212-03-104

-----Message d'origine-----

Le 27 février 2008

BAPE
Bureau des Audiences Publiques
sur l'Environnement

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe le mémoire que j'ai rédigé.

Julienne Gagnon

2008-02-28

J'habite près de ce dépotoir depuis 1980 et les raisons m'ayant amené à me faire construire une maison dans ce secteur étaient pour élever mes enfants dans un milieu sain et tranquille, pour la beauté de la nature, l'air pur d'un milieu urbain avec zone agricole en voisinage, une qualité de vie exceptionnelle pour moi et ma famille. J'ignorais jusqu'en 2003 qu'un dépotoir faisait parti de mon environnement immédiat. Ce site existe depuis 1968 et toutes les familles qui habitent à proximité de ce dépotoir ont elles aussi le droit d'être écoutées, entendues et respectées.

Le promoteur, par ses parutions dans les journaux locaux depuis octobre 2006, a voulu se bâtir une crédibilité face à la population environnante, redorer son blason dans la région pour continuer cette lucrative entreprise.

Pour les citoyens concernés, leurs vraies préoccupations restent les mêmes qu'en 2003, c'est-à-dire ; la pollution par le bruit, la pollution atmosphérique par les odeurs de détrit, de biogaz et les autres gaz présents qu'on ne sent peut-être pas mais qui sont potentiellement dangereux lorsque respirés sur une longue période de temps ainsi que tous les problèmes de santé qui peuvent découler de notre cohabitation avec ce dépotoir.

Dans la publicité du 26 et 30 janvier 2008 du journal local, BFI, qui se dit à l'écoute des citoyens, nous annonce que ce projet est une version réduite de celui présenté en 2003 et qui avait été jugé acceptable sur les plans technique et environnemental par le ministère de l'Environnement. Cependant, dans la conclusion de la commission du BAPE 2003, on peut lire : « À la suite de la consultation publique et au terme de son analyse du projet d'agrandissement du LES de Lachenaie par BFI usine de triage Lachenaie Ltée, la commission conclut qu'il est inacceptable. Source d'iniquité sociale, ce projet est rejeté par les citoyens et ... »

Selon les questionnements entendus lors de la première partie des audiences, j'en conclus que la communauté avoisinante touchée par les inconvénients, c'est-à-dire ; bruit, goélands, odeurs, etc., ce projet est encore rejeté et demeure toujours une source d'iniquité sociale.

A-t'on le droit en tant que collectivité (toutes les municipalités déversant des déchets au LES) de nous sacrifier par ce que nous sommes seulement un petit groupe à en subir les inconvénients majeurs ?

Dans le rapport du BAPE # 177, on retrouve en page 22 et 23 que la ville de Terrebonne ne compte pas être la seule municipalité à assumer sa part en matière d'enfouissement dans la région : « Elle tient fermement à ce que le fardeau en matière de gestion de matières résiduelles soit partagé **équitablement** entre les municipalités de la CMM ». J'en conclus donc que répartir équitablement signifie : fournir le lieu d'empilement alors que les municipalités, elles, fournissent les déchets, car rien n'a encore été fait par ces mêmes municipalités.

Je dénonce le non respect des citoyens résidant près du site auxquels ont dit :
Notre dépotoir est plein mais continuons à empiler,

*ce sera seulement 40 mètres au lieu du 55 mètres prévus initialement.
(à la cime des arbres au lieu de les dépasser)*

Continuons à nous polluer l'air que nous respirons,
continuons de nous dire que nos propriétés ont une valeur de revente
et un délai de vente comparables à ceux mesurés
dans les deux (2) autres secteurs étudiés,
continuons à nous faire valoir que très peu de gens sont incommodés
proportionnellement à tous ceux qui bénéficient de ce site,
continuons à me dire qu'une barrière d'arbres et une zone tampon
formée par une ceinture de 100 hectares
de terres boisées protègent ma santé,
continuons à me dire qu'un comité des odeurs a été formé pour aider BFI
à atténuer les inconvénients liés aux odeurs perceptibles,
continuons à faire défiler une quantité impressionnante de professionnels
pour me convaincre que tout est bien fait chez BFI.

Je reste avec mon idée: si cette entreprise n'était pas très lucrative, on ne défendrait pas tant la CMM, le principal utilisateur payeur.

Les différents ministères impliqués doivent se conscientiser et assumer toutes les responsabilités reliées à leurs prises de décisions.

Il est impensable que l'on puisse accorder une autorisation à l'empilement pour les dix-sept (17) prochaines années.

Ma conclusion sera la même qu'en 2003; je désire la fermeture de ce site qui est déjà rempli à pleine capacité, je demande à toutes les municipalités de la CMM le respect de notre petite communauté, que l'on donne un délai irrévocable de prise en charge des municipalités pour le développement d'alternatives pour leur enfouissement, que l'on fasse des campagnes de sensibilisation pour promouvoir les 3R (Réduction, Réemploi et Recyclage).